



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

'an'  
'ct'

cités  
éducatives  
*Saint-Martin*  
Guadeloupe

2023  
2024

# APPEL À PROJETS

de la Cité éducative Saint-Martin

DU 02 MAI AU 02 JUIN 2023

Mme AFRICA Kathy  
Cheffe de Projet  
0690 17 03 22  
kathy.africa@ac-guadeloupe.fr

SCAN  
ME!



## 1. CADRE GENERAL

Le label d'excellence « Cité éducative » a été lancé le 13 février 2019 par les Ministres de la Ville et de l'Éducation nationale.

Une Cité éducative est une démarche qui vise à favoriser la réussite scolaire et professionnelle des jeunes âgés de 0 à 25 ans. Elle s'adresse aux jeunes, mais aussi aux parents, aux enseignants, aux éducateurs, etc.

Outre la réussite des jeunes, qui constitue l'enjeu principal du projet, il s'agit aussi d'impulser une dynamique collaborative entre les acteurs institutionnels (collectivité, préfecture, Éducation nationale, CAF, etc.) et le tissu associatif. Cela se traduit dans l'organisation elle-même d'une cité éducative, et plus particulièrement au moyen d'un pilotage partagé entre les acteurs.

De cette coopération, doit naître un projet de territoire qui s'appuie sur une stratégie ambitieuse et se décline via des actions renforcées autour des trois grands objectifs suivants :

- **conforter le rôle de l'école** : structurer les réseaux éducatifs ; assurer une prise en charge précoce ; développer l'innovation pédagogique ; renforcer l'attractivité des établissements...
- **promouvoir la continuité éducative** : implication des parents ; prises en charge éducatives prolongées et coordonnées ; prévention santé ; lutte contre le décrochage scolaire ; développement de la citoyenneté...
- **ouvrir le champ des possibles** : insertion professionnelle en entreprises ; mobilité ; ouverture culturelle ; accès au numérique ; lutte contre les discriminations...

Tout au long du déploiement de ce programme, les partenaires s'engagent à participer à son évaluation, pour en tirer tous les enseignements locaux et nationaux, afin notamment de structurer davantage le levier éducatif dans les sites en contrat de ville, en lien avec le Comité National d'Orientation et d'Évaluation (CNOE) des cités éducatives.

**Le 24 février 2022, le Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et la Ministre de la Ville, ont labellisé la « Cité éducative » de Saint-Martin.**

L'appel à projets s'adresse à tout porteur de projets qui souhaite agir dans les orientations du Contrat de ville et du plan de déploiement 2023-2024 de la Cité éducative en l'invitant à se concentrer sur le champ de la prévention des ruptures, avant tout sociales.

## 2. BENEFICIAIRES

Enfants et jeunes âgés de 0 à 25 ans résidant à Sandy Ground, ainsi que les parents.

### 3. ELIGIBILITE

Cet appel à projets s'adresse aux associations loi 1901, aux bailleurs sociaux, aux établissements publics et autres organismes à but non lucratif, porteurs d'un projet ayant un impact sur la réussite éducative des enfants et des jeunes de 0-25 ans résidant dans le périmètre labellisé Cité Educative de Saint-Martin ».

Leur structure doit :

- Justifier d'une existence de plus d'un an, - Disposer d'un numéro SIRET,
- Disposer d'un ancrage territorial (être en capacité à mobiliser une file active en proximité, de mobiliser le public des quartiers concernés),
- Être à jour des bilans des subventions antérieurement perçues relevant des crédits spécifiques à la politique de la ville,
- Être à jour des obligations légales (statuts, absence de dette sociale ou présenter un moratoire conclu avec la CGSS, transmission des comptes annuels de l'association ou d'un rapport du commissaire aux comptes...).

### 4. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Ils se déclinent selon les trois axes de la Cité éducative :

#### AXE 1 : CONFORTER LE ROLE DE L'ECOLE

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
1.1 Rechercher une meilleure mixité sociale et scolaire	Diversifier le parcours de formation.
1.2 Améliorer le bien-être de tous, élèves et personnels	Améliorer la qualité de vie à l'école, Renforcer la relation éducative, S'adapter aux évolutions pédagogiques, Développer des actions sur le temps péri scolaire.
1.3 Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée	Valoriser la réussite des élèves en développant les compétences psychosociales.
1.4 Encourager la coopération avec les parents	Renforcer le lien parents / école, Mettre en place des espace dédiés -aux parents. Mise en place de temps d'animation au sein de l'espace parents.
1.5 Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires	Mettre en place des projets inter degrés et inter -établissements. Mobiliser les partenaires autour d'un projet commun.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2.1 Favoriser la socialisation précoce des Enfants.	Enrichir les interactions langagières et les jeux éducatifs, Développer les initiatives d'aide à la parentalité.
2.2 Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité.	Renforcer l'accompagnement des parents éloignés de l'école.
2.3 Développer la prévention Santé-Hygiène	Promouvoir des comportements alimentaires sains, Sensibiliser autour d'actions à la santé, Prendre en charge des troubles de l'apprentissage.
2.4 Investir davantage les lieux et les temps ou les services publics sont en retrait.	Occuper le temps extra scolaire.
2.5 Favoriser la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage.	Articuler le travail scolaire dans et hors de l'école.
2.6 Promouvoir l'éducation artistique et culturelle.	Développer la pratique théâtrale, Développer la lecture plaisir.
2.7 Développer la pratique sportive et les activités de bien-être corporel.	Garantir une pratique physique à l'école et extra-scolaire. Utiliser les infrastructures sportives et nautiques (base du collège...) de proximité Promouvoir les compétitions sportives.
2.8 Mieux diffuser la culture scientifique et Technique.	Préparer aux différents concours scientifiques et techniques Encourager le développement de clubs scientifiques et mathématiques en milieu scolaire.
2.9 Développer l'accompagnement personnalisé des jeunes.	Accompagner les jeunes à une insertion professionnelle réussie, Valoriser des compétences extra-scolaires.
2.10 Promouvoir les valeurs collectives et la prévention des risques.	Sensibiliser à une éducation à la prévention des risques.

## AXE 3 : OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
3.1 Faire découvrir les filières de formation et du monde du travail.	Sensibiliser les jeunes aux différentes voies de formations,  Sensibiliser les jeunes au monde économique et professionnel, faciliter la découverte des métiers, favoriser le rapprochement entreprise/école.
3.2 Favoriser la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.	Favoriser l'accès aux livres, faciliter l'accès au numérique et son utilisation.
3.3 Aider à l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification.	Développer des activités de mobilisation au public sans qualification (16-25 ans)  Proposer des solutions innovantes pour les personnes en situation de décrochage ou d'isolement.
3.4 Développer la mobilité et les rencontres.	Ouvrir l'environnement immédiat sur la caraïbe et le monde immédiat, Impliquer les élèves aux valeurs citoyennes.
3.5 Promouvoir l'ouverture culturelle et Citoyenne.	Promouvoir les activités de loisirs (hors temps scolaire).  Développer les pratiques artistiques (chants, musique, expressions corporelles, théâtre, résidence d'artistes...).
3.6 Participer à la société numérique de demain	Développer le numérique à l'école,  Favoriser l'accès aux tiers lieux culturels par les publics cibles.  Sensibiliser les usagers aux dangers du numérique.
3.7 Offrir à tous un droit à la ville	Prendre en compte la question du déplacement des bénéficiaires.  Proposer des solutions de mobilité pour les bénéficiaires.

## 5- CRITERES DE SELECTION

La sélection des projets est établie sur la base des critères suivants, sans hiérarchisation :

- Le lien entre l'action proposée et les besoins du territoire ;
- L'existence ou non de financement dans le droit commun ou fonds propre ;
- Le caractère innovant de l'action et de ses modes de mobilisations du public cible ;
- La mise en cohérence et les synergies créées avec les dispositifs existants. La recherche de cofinancements est vivement encouragée.
- La qualité des relations partenariales induites par et pour le projet.
- L'implication des enfants et des parents dans le montage du projet.
- Le respect des valeurs de la République, en faveur de la laïcité, de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les stéréotypes de genre.
- La faisabilité technique et financière du projet.
- La conformité du dossier de candidature : informations dûment complétées, intégralité des documents fournis.
- L'inscription d'indicateurs de suivi et d'une méthodologie d'évaluation

## 6- COMMUNICATION

Le logo de la Cité éducative devra figurer dans chaque outil de communication. Toute communication des structures concernant le projet sélectionné, doit mentionner la participation de la cité éducative de Saint-Martin. Ainsi, dans tout document de communication écrite ou numérique, le porteur de projet s'engage à :

- faire figurer la mention suivante « ce projet est soutenu par la cité éducative de Saint-Martin » ;
- apposer le logo de la cité éducative.

## 7- MODALITES DES DEPOTS

La demande de subvention doit être saisie en ligne sur le portail Dauphin au plus tard le **02 juin 2023**, en suivant le lien suivant : <http://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

L'ensemble des pièces administratives doivent être déposées avec le dossier en ligne sur le site Dauphin. Pour toutes questions en lien avec le dépôt de bilan sur Dauphin, les

opérateurs peuvent se rapprocher de **Mme Karine FARENC** : gestionnaire des opérations de la politique de la ville : [karine.farenc@deets.gouv.fr](mailto:karine.farenc@deets.gouv.fr) Tel : 0590 80 50 81

Dans le cadre des actions de la cité éducative, il est aussi nécessaire de prendre contact avec les établissements scolaires concernés par le projet en amont du dépôt de ce dernier.

## 8- OBLIGATIONS DU CANDIDAT

Les porteurs s'engagent à participer à la revue de projet et à transmettre un bilan intermédiaire/ final au **31 décembre 2023 et le bilan Cerfa final au plus tard le 30 mai 2024**.

Le projet doit :

- Répondre aux priorités thématiques et territoriales définies par la note de cadrage,
- Se dérouler entre le **1er septembre 2023 et le 30 mai 2024**

Le bilan doit être déposé sur **Dauphin**.

**Les documents obligatoires sont :**

- Statuts
- Liste des dirigeants de la structure
- Comptes annuels
- Budget prévisionnel de la structure
- RIB : sur le RIB le nom de l'organisme doit être strictement conforme à celui déclaré sur la fiche SIREN même chose concernant l'adresse.

Si nécessaire : la délégation de signature pour attestation sur l'honneur ;

## CAS SPECIFIQUES

Pour les actions liées au calendrier scolaire et/ou relevant de la Cité éducative, les actions subventionnables doivent être réalisées entre **01 septembre 2023 et 30 juin 2024**.

Les établissements scolaires (collège et lycée) disposant d'un numéro de **SIRET émargeront directement sur Dauphin (après concertation avec l'équipe de circonscription), dans la période du présent appel à projets.**

Si des projets sont portés par des écoles du 1<sup>er</sup> degré, le dossier complet (fiche action, budget prévisionnel, devis) seront transmis à l'adresse suivante :

[kathy.africa@ac-guadeloupe.fr](mailto:kathy.africa@ac-guadeloupe.fr)

Dans le cadre d'un renouvellement, la recevabilité du dossier est subordonnée à la production de tout bilan montrant les résultats de l'action passée et permettant de mesurer la pertinence de son renouvellement.

☐ Pour les projets s'inscrivant dans le champ de la culture : les projets culturels déposés devront intégrer les références des différents intervenants professionnels culturels, les notes d'intention artistiques, le coût horaire d'intervention et le calendrier prévisionnel et détaillé de l'action. En outre, le déroulé devra préciser les différentes phases du projet (ateliers de sensibilisation, ateliers de pratique, rencontres, visites, spectacles ...) et les modalités de partenariat des partenaires impliqués.

## 9- CONTACTS OU RENSEIGNEMENTS :

La déléguée du préfet :

**Mme Coursil Véronique** : [veronique.coursil@saint-barth-saint-martin.gouv.fr](mailto:veronique.coursil@saint-barth-saint-martin.gouv.fr)

Le Chef de projets politique de la ville :

**M. Khieu Hatharith** : [khieu.hatharith@com-saint-martin.fr](mailto:khieu.hatharith@com-saint-martin.fr)

La cheffe de projet opérationnel:

**Mme Kathy Africa** : [kathy.africa@ac-guadeloupe.fr](mailto:kathy.africa@ac-guadeloupe.fr) ou **0690 17 03 22**